

**PRESTATIONS**  
au 01/01/2010**<< GARANTIE ENERGIE >>****( cette garantie ne peut être souscrite qu'avant le 30 ème anniversaire)**

- \* Garantie réservée aux personnes relevant du régime général de la Sécurité Sociale ou du régime agricole (M.S.A.).
  - \* Les pourcentages indiqués s'appliquent sur le montant servant de base de remboursement aux Régimes Obligatoires d'Assurance Maladie (R.O.A.M.) Français.
  - \* Les remboursements Régime Obligatoire d'Assurance Maladie + Mutuelle Verte sont limités aux frais réels.
  - \* Cette garantie est conforme aux critères du "Contrat Responsable" (Art L 871-1 du Code de la Sécurité Sociale). Ainsi ne pourront donner lieu à remboursement :
    - les franchises et participations forfaitaires,
    - la majoration de la participation de l'assuré ainsi que les dépassements d'honoraires pour les actes réalisés en dehors du parcours de soins coordonné (sans prescription préalable du médecin traitant).
- En outre, elle prend en charge l'ensemble des prestations de prévention prévues par l'arrêté du 8 juin 2006.

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS		
	Régime de Base	Complémentaire	Total
<b>HONORAIRES MEDICAUX</b> - Consultation, visite, radios	70 %	30 %	100 %
<b>PHARMACIE (1)</b> - Vignettes bleues - Vignettes blanches	35 % 65 %	65 % 35 %	100 % 100 %
<b>ANALYSES</b>	60 %	40 %	100 %
<b>AUXILIAIRES MEDICAUX</b>	60 %	40 %	100 %
<b>OPTIQUE</b> - Verres, monture, lentilles acceptées	65 %	35 %	100 %
<b>APPAREILLAGE</b> - Orthopédie, prothèse médicale - Prothèse auditive	65 % 65 %	35 % 35 %	100 % 100 %
<b>DENTAIRE</b> - Soins - Inlay core - Prothèses acceptées	70 % 70 % 70 %	30 % 30 % 30 %	100 % 100 % 100 %
<b>TRANSPORTS</b>	65 %	35 %	100 %
<b>HOSPIT. MEDICALE, MATERNITE ET PSYCHIATRIE (2)</b> - Honoraires et séjour - Forfait journalier hospitalier (3)	80% ou 100% -	20% ou 0% 100 %	100 % 100 %
<b>HOSPITALISATION CHIRURGICALE (2)</b> - Honoraires et séjour - Forfait journalier hospitalier (durée illimitée)	80% ou 100% -	20% ou 0% 100 %	100 % 100 %
<b>PREVENTION</b> - Vaccin anti-grippe - Détartrage dentaire - Vaccins voyage à l'étranger (4) - Pilule contraceptive nouvelles générations (5)	- 70 % - -	100 % 30 % 100 % 30 Euros (6)	100 % 100 % 100 % 30 Euros (6)
<b>FORFAIT ACTES LOURDS (18 Euros) (7)</b>		100% du Forfait	100% du Forfait
<b>MUTUELLE VERTE ASSISTANCE</b> 24 h / 24 h 7 j / 7 j		OUI	OUI

- (1) Remboursement sur la base du Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR). Aucun remboursement n'est prévu pour les médicaments à vignette orange que la Haute Autorité de Santé a jugé à service médical rendu faible ou insuffisant et pour lesquels le ROAM participe à hauteur de 15% au 01/01/2010.
- (2) Hors soins externes. Les soins externes font l'objet d'un remboursement suivant la nature de l'acte.
- (3) Forfait journalier hospitalier (selon tarifs en vigueur) illimité en médecine. Limité à 90 jours en maison de repos et de convalescence, à 30 jours en psychiatrie (par année civile et par bénéficiaire).
- (4) Pris en charge si médicalement prescrit.
- (5) Pris en charge si médicalement prescrit. Pilule contraceptive renfermant des progestatifs de nouvelles générations : gestodène, desogestrel, norgestimate, drospirénone et éthinyloestradiol.
- (6) Forfait pour une année civile et par bénéficiaire, proratisé en cas d'adhésion ou de radiation en cours d'année.
- (7) Nous prenons en charge le forfait, uniquement pour les prestations de votre garantie qui prévoient un remboursement à 100% de la Base de Remboursement (Régime d'Assurance Maladie Obligatoire inclus).